

1 - INTERLOCUTEURS INSTITUTIONNELS & PREMIÈRE URGENCE (GIRONDE)

STRUCTURE	COORDONNÉES	APPUI POSSIBLE
CCI Bordeaux Gironde	Numéro unique / Urgence : 3006 (gratuit) Accueil : 05 56 79 50 00 Courriel : contact@bordeauxgironde.cci.fr Horaires : Lun-Ven 8h30-17h00 Site : bordeauxgironde.cci.fr	Recense les difficultés, fait remonter les besoins à la Préfecture et aux services de l'État, informe les entreprises et les oriente vers les dispositifs adaptés (même avant chiffrage complet du préjudice).
CMA Nouvelle-Aquitaine - Gironde	Numéro régional : 3006 (gratuit) Cellule Gironde : 05 56 99 91 00 Courriel : contact.gironde@cma-nouvelleaquitaine.fr Horaires : Lun-Jeu 8h30-17h, Ven 8h30-16h Site : cma-gironde.fr	Aide aux déclarations de sinistre, démarches administratives urgentes, orientation vers les indemnisations, sécurisation de l'outil de travail et préparation de la reprise d'activité artisanale.
Urssaf Aquitaine & CPSTI	Employeurs : 3957 Indépendants : 3698 Praticiens/Auxiliaires : 0 806 804 209 En ligne : Messagerie sécurisée urssaf.fr (« Déclarer une situation exceptionnelle »)	Délais de paiement et tolérance déclarative, remise des pénalités liées au sinistre, modulation des cotisations provisionnelles. Pour les indépendants éligibles, aide d'urgence CPSTI (jusqu'à 2 000 €).
DDFiP de la Gironde (CODEFI & CCSF 33)	Courriel CCSF : codefi.ccsf33@dgfip.finances.gouv.fr Téléphone : 05 56 24 80 00 / 05 56 24 81 41 Adresse : Cité Administrative, Rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux Cedex SIE : Espace professionnel impots.gouv.fr	Point d'entrée confidentiel pour analyser la fragilité financière, orienter et traiter les difficultés fiscales. La CCSF peut regrouper les dettes publiques et sociales dans un plan d'apurement.
DDETS de la Gironde (Travail, Emploi & Activité Partielle)	Activité partielle : ddets-activite-partielle@gironde.gouv.fr Mentionner #incendiegironde Droit du travail : 0 806 000 126 / ddets-renseignements@gironde.gouv.fr Mutations éco : ddets-muteco@gironde.gouv.fr	Examine les demandes d'activité partielle en cas de réduction ou suspension temporaire d'activité et renseigne sur les conséquences sociales, l'organisation du travail et les obligations employeur.
MSA Gironde (Cellule Crises Agricoles)	Téléphone dédié : 05 56 01 48 20 Courriel : cellulecrise.blf@gironde.msa.fr Adresse : 13 rue Jean-Eiffel, 33052 Bordeaux Cedex Site : gironde.msa.fr	Accompagnement des exploitants, employeurs et salariés agricoles : échéanciers de cotisations, examen des majorations, action sociale, accès aux droits et soutien psychologique.
Chambre d'Agriculture de la Gironde	Standard principal : 05 56 79 64 00 Cellule Réagir 33 : 05 56 35 58 00 Ligne complémentaire : 05 56 35 58 58 Courriel : contact@gironde.chambagri.fr Site : gironde.chambagri.fr	Premier diagnostic économique et stratégique, accompagnement administratif et orientation vers les dispositifs de relance ou les partenaires sociaux et financiers.
DDTM de la Gironde (Service Économie Agricole)	Téléphone direct : 05 47 79 64 00 Standard DDTM : 05 56 24 80 00 Courriel : ddtm-sea@gironde.gouv.fr Adresse : Cité Administrative, Bd A. Daney, 33090 Bordeaux Site : gironde.gouv.fr	Renseigne sur les aides agricoles publiques, les déclarations de dommages, les procédures de calamités agricoles ou d'indemnisation et les obligations réglementaires.

2 - DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, CONTRACTUELLES, JUDICIAIRES OU HUMAINES

STRUCTURE	COORDONNÉES	APPUI POSSIBLE
Médiation du Crédit (Banque de France Gironde)	Assistance : 3414 Saisine : Formulaire en ligne Banque de France Antenne : Bordeaux (13 Place Gabriel)	À saisir en cas de refus, réduction ou dénonciation de financement ou de garantie d'assurance-crédit. Le médiateur réunit les partenaires financiers pour rechercher une solution.
Médiateur des Entreprises	Saisine : Formulaire en ligne (mediateur-des-entreprises.fr) Contact régional : DREETS Nouvelle-Aquitaine	Service gratuit et confidentiel pour résoudre à l'amiable un différend avec un client, fournisseur, donneur d'ordres ou acteur public : paiement, exécution ou résiliation de contrat.
Tribunaux de Commerce (Prévention des difficultés)	Ligne dédiée (appel payant) : 08 90 19 47 99 TC de Bordeaux : 05 56 01 81 00 (<i>greffe-tc-bordeaux.fr</i>) TC de Libourne : 05 57 51 04 62 (<i>greffe-tc-libourne.fr</i>)	Entretien préventif avec le Président et recours au mandat ad hoc, conciliation ou procédures de sauvegarde/redressement. Agir avant la cessation des paiements élargit les options.
APESA 33 (Aide Psychologique Dirigeants)	Courriel : contact33@apesa-france.com Site : apesa-france.com Numéro Vert : 0 805 655 050	Détection et prise en charge rapide des dirigeants en souffrance aiguë, au moyen d'un réseau de sentinelles et de psychologues formés aux difficultés entrepreneuriales.
60 000 Rebonds Gironde (Antenne Bordeaux / Libourne)	Téléphone : 06 88 84 99 04 Courriel : nouvelleaquitaine@60000rebonds.com Site : 60000rebonds.com	Accompagnement du dirigeant après la perte ou l'arrêt de son entreprise : reconstruction personnelle, coaching, parrainage et préparation d'un nouveau projet professionnel.
Agri'écoute	Téléphone : 09 69 39 29 19 (24h/24, 7j/7) Tchat : agriecoute.fr	Ligne d'écoute dédiée aux exploitants agricoles et à leur entourage lorsqu'une crise économique, professionnelle ou personnelle génère détresse, isolement ou épuisement.
ERAF Gironde (Relance Agriculteurs Fragilisés)	Numéro vert : 0 800 62 00 69	Accueil coordonné par un binôme MSA / Réagir 33 afin d'évaluer la situation globale de l'exploitation et d'organiser un accompagnement économique et social.
Solidarité Paysans Aquitaine (SPA)	Gironde : 07 88 70 61 26 Dordogne : 07 88 70 61 26 Landes & Lot-et-Garonne : 06 76 96 08 86 Courriel : solidarite.paysans.aquitaine@orange.fr	Accompagnement associatif de proximité des agriculteurs en difficulté : écoute, analyse de la dette, préparation des échanges avec créanciers et soutien dans la durée.

3 - GUICHETS D'ORIENTATION ET DROITS GÉNÉRAUX

STRUCTURE	COORDONNÉES	APPUI POSSIBLE
Conseillers-Entreprises	Demande en ligne : conseillers-entreprises.service-public.fr	Permet à une TPE ou PME de la Gironde d'exposer son besoin et d'être rappelée par le service public ou parapublic compétent, sans devoir identifier elle-même le bon interlocuteur.
Service-Public.fr (Informations & Droits)	Site web : service-public-gouv.fr/particuliers/vosdroits/F144	Guide complet sur les droits généraux, démarches administratives, correspondances téléphoniques et mails selon le type de demande.

4 - GUIDE D'ORIENTATION RAPIDE SELON LA SITUATION

SITUATION	PREMIERS INTERLOCUTEURS (GIRONDE)	OBJECTIF
Dommages, arrêt immédiat, reprise	Assureur/courtier → CCI Bordeaux Gironde ou CMA 33 → Organisation pro	Déclaration de sinistre, preuves, sécurisation de l'outil, continuité/reprise.

SITUATION	PREMIERS INTERLOCUTEURS (GIRONDE)	OBJECTIF
Cotisations sociales	Urssaf Aquitaine / CPSTI ou MSA Gironde	Délai de paiement, remise de majorations, modulation ou action sociale.
Impôts et dettes publiques	SIE de rattachement → CDED/CCSF 33	Échelonnement fiscal ; plan coordonné des dettes fiscales et sociales.
Baisse ou suspension d'activité des salariés	DDETS Gironde (activité partielle)	Autorisation et indemnisation de l'activité partielle, droit du travail.
Refus ou retrait de crédit	Banque de France Gironde - Médiation du crédit	Réouverture du dialogue avec banques et assureurs-crédit ; réaménagement.
Difficulté globale ou restructuration	CODEFI 33 + CRP DREETS Nouvelle-Aquitaine	Diagnostic confidentiel, coordination des acteurs, plan d'action et négociation.
Litige client, fournisseur ou administration	Médiateur des Entreprises	Recherche d'une solution amiable et confidentielle.
Risque de cessation des paiements	Tribunal de Commerce (08 90 19 47 99 / Bordeaux / Libourne)	Entretien préventif ; mandat ad hoc ou conciliation ; examen des procédures.
Détresse du dirigeant	APESA 33 / Agri'écoute	Écoute et prise en charge psychologique spécialisée.
Exploitation agricole fragilisée	MSA Gironde + Chambre d'agri / Réagir 33 + DDTM + ERAF / Solidarité Paysans	Approche coordonnée économique, sociale, réglementaire et humaine.

Pièces utiles à préparer en fonction de la situation :

- **Identité** : SIREN/SIRET, coordonnées du dirigeant et de la personne chargée du dossier.
- **Description des faits** : Date, lieu et nature précise de l'impact (accès impossible, évacuation, dommages matériels, perte de chiffre d'affaires, rupture d'approvisionnement).
- **Sinistre** : Déclaration d'assurance, numéro de dossier, photographies, inventaire des pertes et premiers devis de remise en état.
- **Finance** : Situation de trésorerie à court terme, échéancier bancaire, fiscal et social, dernier bilan comptable et prévisionnel de trésorerie.
- **Ressources Humaines** : Effectifs concernés, périodes d'arrêt ou de réduction d'activité et éléments nécessaires au dossier d'activité partielle.
- **Procédures** : Courriers officiels de la banque, des clients, fournisseurs ou administrations en cas de blocage ou de litige.